

# Tensions énergétiques : le Siéml soutient ses adhérents et ses entreprises partenaires



## PLAN D'URGENCE

DANS UN CONTEXTE DE FORTES TENSIONS INFLATIONNISTES ET DE CRISE DES MARCHÉS ÉNERGÉTIQUES, LE SIÉML ADOPTE UN PLAN D'URGENCE POUR LES TERRITOIRES.

Pandémies, conflits géostratégiques, aléas climatiques, spéculations... Sous l'emprise de plusieurs crises et des réponses financières associées, l'économie mondiale est aujourd'hui affectée par **des tensions inflationnistes** que l'on n'avait pas connues depuis plusieurs décennies. La France n'échappe pas au phénomène et le secteur de l'énergie non plus. L'inflation, la hausse du coût des produits pétroliers et l'augmentation des **factures énergétiques impactent très sensiblement nos collectivités et le secteur des travaux publics**. En parallèle, les mesures gouvernementales visant à limiter les effets des fortes augmentations du prix du gaz et de l'électricité sont utiles mais ne permettent pas de garantir, à l'instar de ce qui a été proposé pour les tarifs réglementés de vente, que les augmentations de facture ne dépasseront pas les 4 %. **Selon les estimations du Siéml, la hausse des factures énergétiques sera nettement supérieure dans le cadre du groupement d'achat d'énergies qu'il gère : en moyenne, entre 10 et 30 % pour l'électricité selon la courbe de charge, avec pour certains électro-intensifs des hausses de 50 % et même potentiellement 300 % pour le gaz lors du prochain marché !** Pour toutes ces raisons, le syndicat se devait de trouver des solutions d'accompagnement complémentaires et ciblées. Après de longs débats, le comité syndical a adopté, le 28 juin 2022, un plan d'urgence structuré selon trois cibles prioritaires, au premier rang desquelles nos communes et intercommunalités.

### 3 AXES PRIORITAIRES

- **Compenser et prévenir la hausse des factures énergétiques des communes et intercommunalités.**
- **Garantir l'équilibre de nos marchés de travaux d'électrification et de maintenance de l'éclairage public.**
- **Élargir les possibilités de télétravail de nos agents pour limiter leurs dépenses de carburant.**

**4,2 M€**

de soutien financier  
engagé par le Siéml  
pour son plan d'urgence.

## DES MESURES FORTES DESTINÉES AUX COMMUNES ET À LEUR GROUPEMENT

→ Réduction, voire effacement (pour les collectivités transférant au Siéml les recettes de la taxe d'électricité) des participations forfaitaires 2022 relatives à la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public.

→ Renforcement du programme BEE 2030 pour encourager les travaux d'efficacité énergétique :

- éligibilité des bâtiments ayant un profil de consommation atypique, avec une consommation d'eau chaude importante (ex : bâtiment sportif, de restauration, avec hébergement collectif...);
- amélioration des systèmes de chauffage (émetteurs de chaleur) lorsqu'une installation d'énergie renouvelable thermique est prévue ou déjà présente (taux de soutien de 60 % plafonné à 10 000 euros par projet) ;
- augmentation du taux de soutien des aides sur la rénovation énergétique à hauteur de 2,5 euros/kWh évités, contre 1 euro actuellement, et conservation du plafond actuel d'aide à 100 000 euros par projet.

→ Programme de pilotage énergétique des bâtiments communaux :

- création d'une aide à l'installation de systèmes de régulation et de gestion technique des bâtiments (GTB), avec un soutien financier des coûts d'installation plafonné à 5 000 euros pour les systèmes de régulation et à 10 000 euros pour les systèmes de GTB ;
- déploiement de capteurs communicants : mesure de température, du taux de CO<sub>2</sub> ou de tout autre indicateur visant une gestion énergétique efficiente des bâtiments. Un objectif de 250 capteurs pour la première année.

→ Élargissement des conditions de financement des études d'aides à la décision pour les bâtiments atypiques : piscines et bâtiments d'une superficie supérieure à 4 000 m<sup>2</sup>. Le taux d'aide est de 40 % plafonné à 10 000 euros par projet.

→ Développement des actions de formation et de sensibilisation aux occupants et gestionnaires de bâtiments communaux et intercommunaux.

[www.sieml.fr/plandurgence](http://www.sieml.fr/plandurgence)